



# AESH QU'EST-CE QUI VA CHANGER ?

LA CGT EDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



La rentrée 2023 verra des évolutions sensibles de la rémunération et un passage en CDI au bout de 3 ans. Cependant, tout cela reste encore très loin de la promesse des 10% d'augmentation et ne répond toujours pas aux revendications d'un statut, d'un temps complet à 24H d'accompagnement élève et de l'abandon des PIAL. Le gouvernement est plus déterminé que jamais dans la recherche du complément d'activité pour assurer « un temps complet ». Deux pistes se dessinent clairement : le contrat « bifaces » Éducation nationale et collectivités territoriales et la fusion de 2 métiers, AESH et AEd.

## PASSAGE EN CDI APRÈS CDD DE 3 ANS

Le décret permettant le passage en CDI après le CDD de 3 ans est en vigueur à la rentrée 2023. Si le ministère affiche une volonté de « sécurisation » des personnels, il n'offre aucune perspective de titularisation et maintient une grille de rémunération au niveau du SMIC (avec 98% des contrats à temps partiel).

En ne prévoyant qu'un CDD, le ministère rejette la possibilité d'un 2<sup>nd</sup> contrat permettant la construction d'une réorientation. Pire, en refusant le CDI au bout de 3 ans, les AESH seraient considérés démissionnaires et seraient privés d'indemnités chômage.

Les remontées des académies sont catastrophiques, les contrats arrivent erronés et tardivement. Ceci est couplé au transfert de la gestion des contrats des lycées employeurs vers les DSDEN et rectorats.

[Décret n° 2023-597 du 13 juillet 2023 modifiant le décret n° 2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap](#)

## DES SOLDES AU SERVICE DE LA PRÉCARITÉ ?

En fusionnant de la sorte 2 métiers, quels sont les objectifs du gouvernement ? Un-e AESH et un-e AEd pour le prix d'un seul personnel ? Mutualiser les services pour permettre un passage à temps complet (soit environ 41h hebdomadaire) ?

En fait, le choix de la mutualisation et de la non-titularisation des personnels, c'est le choix de la précarité à tout faire : pointer les élèves absents, appeler leurs familles, surveiller l'étude, accompagner les élèves en situation de handicap, aider aux devoirs, gérer des tâches administratives, surveiller au portail...

Le ministère précise que cela se fera sur la base du volontariat. Est-ce que ce sera vraiment un choix ? Ou plutôt un moyen d'augmenter ses revenus ? Tout en restant sous le seuil de pauvreté !

## AESH ET AED FUSIONNÉ-S EN UN SEUL MÉTIER ?

Création d'un nouveau métier qui s'appellerait **Accompagnant·e à la Réussite Éducative (ARE)**. Projet complètement déconnecté de la réalité et des besoins exprimés dans l'École. En effet, fusionner ces 2 métiers c'est non seulement les méconnaître, mais surtout imaginer qu'ils sont interchangeables. **Scandaleux.**



1 AESH + 1 AED  $\neq$  1 ARE

LES AESH ET LES AED  
REFUSENT LA DESTRUCTION  
DE LEURS MÉTIERS.

RENTREE 2023-2024

## ! LES NOUVELLES GRILLES RESTENT AU RAS DU SMIC + 1 PRIME MENSUELLE

On nous annonce une nouvelle grille de rémunération avec un indice à 366 au 1<sup>er</sup> septembre ( légèrement au-dessus du SMIC) accompagnée d'une prime indemnitaire .

La grille respecte le changement d'échelon tous les 3 ans mais toujours pas les 10 points d'écart sur les 12 premières années d'exercice. Pour la CGT Éduc'action, cette proposition n'est pas à la hauteur des enjeux : le pied de grille va être rattrapé très vite par le SMIC, aucune accélération pour les premiers échelons n'est

prévue mais seulement une compensation par une prime indemnitaire (1529€ brut/an et proratisée au temps de travail). Cela représente par exemple 63€ net/mois pour une quotité de 62% (24H hebdomadaires).

La CGT Éduc'action a dénoncé les conséquences de ces primes qui ne sont pas adossées aux cotisations sociales et qui auront parfois des incidences sur les prestations sociales en aggravant des situations déjà très fragilisées.

## ! PRIME POUVOIR D'ACHAT OU COMMENT SE DONNER BONNE CONSCIENCE

Le ministère prévoit de verser la prime « pouvoir d'achat » de la Fonction publique dès la rentrée. Il est fort probable que les AESH seront proches du maximum prévu, soit 800€ brut et proratisé sur le temps de travail.

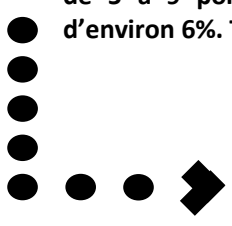
La seule information dont nous disposons sur le versement, c'est qu'il sera versé en une seule fois au cours du 1<sup>er</sup> trimestre. Il ne faut pas s'attendre à un virement pour septembre.

POUR UN CONTRAT À 62%  
C'EST  
886€ NET + 35€ DE PRIME  
SOIT 921€

ATTENTION LA  
PRIME POUVOIR  
D'ACHAT, C'EST  
QU'UNE SEULE  
FOIS!

## ! AU FINAL, ON EST LOIN DES 10% PROMIS...

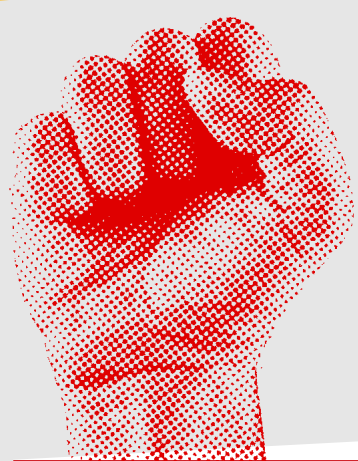
En faisant le calcul (revalorisation de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet + le nouvel indice + prime indemnitaire + prime pouvoir d'achat de 800€ + application d'une hausse de 5 à 9 points du point d'indice), l'augmentation des salaires AESH sera d'environ 6%. Très loin des 10% d'augmentation promis par le gouvernement.



ANNONCE D'AUGMENTATIONS INSUFFISANTES = LA PRÉCARITÉ RESTE, RIEN NE CHANGE...



## LA CGT ÉDUC'ACTION EXIGE :



- ✓ L'ABANDON DU PROJET PORTANT SUR LE CUMUL DES EMPLOIS ET LA FUSION AESH/AED
- ✓ LA CRÉATION D'UN STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE CATÉGORIE B ET SA GRILLE INDICIAIRE AVEC UNE POSSIBILITÉ D'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE
- ✓ UN CONTRAT DE 24H D'ACCOMPAGNEMENT ÉLÈVE CORRESPONDANT À UN TEMPS PLEIN
- ✓ L'ABANDON IMMÉDIAT DES PIAL